

Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR) : Opérateur, encadrant ou concepteur

- Public concerné : Particulier ou salarié, en recherche d'emploi, en réorientation professionnelle
- Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation
- Formation pour 1 à 10 adultes maximum
- Durée : 7h
- Modalité d'accès : Formation en présentiel, sur inscription. Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 06 67 32 18 17 ainsi qu'à l'adresse suivante : orme.formations@gmail.com
- Délais d'accès : entre 2 jours et 4 semaines
- Accessibilité : les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente (06 67 32 18 17)
- Tarif de groupe (de 4 à 10 personnes) : 700,00 € net / Tarif individuel : nous consulter
- Formation éligible OPCO / CPF
- Lieu : Les formations peuvent avoir lieu dans votre entreprise ou sur l'un de nos sites, à votre convenance.

Objectifs

Maîtriser les risques liés aux travaux à proximité des réseaux (gaz, électricité, télécommunications, eau, etc.) et appliquer les bonnes pratiques afin d'éviter les accidents.

Se conformer à la réglementation en vigueur qui impose aux entreprises de former leurs personnels intervenant près des réseaux.

Programme

AIPR Opérateur

Réglementation et contexte :

- Présentation des obligations légales (DT-DICT).
- Enjeux de la prévention des endommagements des réseaux.

Identification des réseaux :

- Types de réseaux concernés (électricité, gaz, eau, télécommunications, etc.).
- Méthodes pour repérer et marquer les réseaux sur le terrain.

Risques liés aux travaux à proximité des réseaux :

- Risques spécifiques selon les types de réseaux.
- Mesures de prévention.

Intervention et procédures :

- Conduite à tenir en cas de découverte imprévue de réseaux.
- Techniques de travaux sécurisés (exemples de travaux manuels ou mécanisés).

AIPR Encadrant :

Réglementation et responsabilités :

- Réglementation DT-DICT et responsabilités des encadrants.
- Organisation de la prévention sur le chantier.

Coordination des travaux :

- Interaction avec les opérateurs et les concepteurs.
- Vérification des documents nécessaires (plans de réseaux, DICT).

Gestion des incidents :

- Procédures d'urgence en cas de dommage à un réseau.
- Gestion des accidents et des incidents.

Outils et méthodes :

- Utilisation d'outils de détection des réseaux.
- Techniques de marquage et de piquetage.
- Mise en place de protections spécifiques pour les chantiers.

AIPR Concepteur

Contexte réglementaire et technique :

- Réglementation spécifique pour les concepteurs.
- Analyse des risques en phase de conception.

Préparation des travaux :

- Études préalables à la réalisation des travaux.
- Coordination avec les exploitants de réseaux et les entreprises exécutantes.

Réalisation du Dossier Technique (DT) :

- Contenu du DT et des plans de réseaux.
- Vérification des données transmises aux entreprises exécutantes.

Prévention et suivi :

- Mise en place des procédures de prévention des dommages.
- Suivi et contrôle des interventions sur le terrain.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques.

Evaluation

Pour l'obtention du certificat AIPR, il faut suivre la formation et réussir un QCM qui valide les connaissances. Le certificat est délivré par le Ministère de la Transition Écologique, valable 5 ans.

Nous contacter

Aymeric L'Héritier, responsable formations, 06 67 61 22 54

Lyse Breton, responsable relation clients et référente handicap, 06 67 32 18 17